



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 06 novembre 2019

Date d'affichage : 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : BIENAIMÉ Estelle, COIGNOUX Grégory, FOREST Laëtitia, LAMBERT Michèle, LE REZIO Patrick, LEBLOND Dominique, MENUS Sophie, OHLERT Annick, PIERRET Frédéric, RIBEIRO Carole, ROGER Benoît, SIMPHAL Frédéric, STRACZEK Arnaud

Représentés : RICHARD Gilbert par OHLERT Annick

Absents : CLASSE Sophie

Secrétaire : Madame OHLERT Annick

2019-082 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2019-083 - Droit de Prémption Urbain.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération communautaire en date du 1^{er} octobre 2019, un droit de prémption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 10 octobre 2019, établie par Maître Valérie WILLAUME, notaire à Bruyères-et-Montbérault, concernant la propriété des consorts CLASSE, sise 5 rue de Monceau, cadastrée AB 51 et AB 777 d'une superficie totale de 845 m², vendue 160 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2019-084 - Bourses scolaires communales 2019/2020.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibérations du 12 novembre 2018 et du 9 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des bourses scolaires communales aux lycéens et étudiants de la commune, en a fixé les montants et les conditions d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la liste des bénéficiaires jointe, comprenant 21 lycéens poursuivant leurs études avant le baccalauréat et 25 étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat, soit la somme de 7 100 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2019-085 - Service assainissement : décision modificative n°1.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a contracté un prêt court terme « FCTVA » en 2018 pour son budget annexe de l'assainissement, dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées.

Les services de l'Etat ayant procédé au versement du FCTVA 2018, soit la somme de 211 589 €, il est proposé à l'assemblée de rembourser en intégralité le prêt court terme, avant la prochaine échéance du 5 décembre 2019. Cette opération permet de solder le prêt et économiser 3 511 € d'intérêts.

Après avoir entendu Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Investissement

Dépenses

- Article 2313 - Opération 1501 : - 97 500 €

Recettes

- Article 1641 : + 97 500 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2019-086 - Don de Monsieur James Smales.

Madame le Maire fait savoir à l'Assemblée que Monsieur James SMALES, citoyen américain qui a été stationné sur l'ancienne base américaine de l'OTAN de Couvron et qui a beaucoup œuvré dans l'intérêt des habitants du village durant cette période, se propose de faire un don à la commune d'un montant de 1000\$ (805.96 €). Il demande que cet argent soit utilisé en faveur des enfants du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le don de Monsieur James SMALES d'un montant de 805.96 €.
- Décide que cette somme servira à financer l'Arbre de Noël 2019 des enfants de la Commune.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2019-087 - Classement dans la voirie communale.

Madame le Maire rappelle les articles L 111-1 et L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoient que les communes peuvent classer dans la voirie communale les emprises dont elles sont propriétaires qu'à la condition de les affecter à la circulation publique. Elle précise que la longueur de voirie communale sert notamment au calcul de la Dotation de la Solidarité Rurale (DSR).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de classer le parking nouvellement créé aux abords du tennis couvert, ainsi que les parkings de l'église et du Tour de Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande le classement de ces parkings dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;
- demande la mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- précise que le classement et la mise à jour du tableau de classement des voies communales ainsi modifié ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- autorise Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

2019-088 - Encaissement d'un chèque

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que l'entreprise RENARD, titulaire du marché de travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration communale, a déposé les passerelles en inox qui desservaient les bassins.

Ces équipements, soit 1.080 tonnes, ont été revendus à l'entreprise HERBOUX pour la somme de 810 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser ce chèque au chapitre 77, article 7788 (produits exceptionnels divers).

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

2019-089 - Questions diverses

- **Autodrome** : Mme le Maire présente à l'assemblée le diaporama qui a été projeté lors de la réunion technique du 24 octobre dernier. Le projet s'articulera en trois étapes : 1/ construction du circuit principal 2/ construction des pistes connexes 3/ construction du bâtiment de réception.
- **Repas de l'amitié (dimanche 1^{er} décembre)** : les tables seront installées le vendredi après-midi par les employés communaux. Les bénévoles sont attendus le dimanche matin à partir de 8h pour la préparation des assiettes et le dressage des tables.
- **Arbre de Noël (samedi 14 décembre)** : l'accueil des enfants débute à 9h45 au foyer rural. Comme l'an passé, un spectacle est proposé et sera suivi de la visite du père Noël. Les cadeaux seront remis aux enfants au bar, famille par famille, en fin de matinée. Des jouets ont été commandés pour les plus petits, de la naissance à la petite section. Pour les plus grands, la commune a privilégié un livre.
- **Vœux** : ils se tiendront le vendredi 3 janvier 2020 à 18h au foyer rural, en présence de M. Jonathan PALMER.
- **Travaux de démolition des anciennes stations d'épuration** : Mme le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de démolition des deux anciennes stations d'épuration. Route de Pouilly, les compteurs d'eau et d'électricité ont été coupés et la plupart des matériaux évacués. Les travaux de remblais et nivellement interviendront dès que la météo le permettra. Concernant l'évacuation des boues polluées de l'ancienne station d'épuration militaire, une solution moins onéreuse est à l'étude avec notre délégataire VEOLIA.
- **Micro-coupures d'électricité (question d'Estelle Bienaimé)** : ENEDIS travaille actuellement à la résolution de ce problème qui provient d'un transformateur installé en périphérie du bourg. La mairie a préparé une attestation pour les habitants qui souhaiteraient saisir leur assureur.

- **Factures eau / assainissement** (question de Sophie Menus) : l'entreprise VEOLIA doit apporter des éléments de réponse complémentaires qui seront transmis à la population.
- **Ramassage des feuilles** (intervention de Laëtitia Forest) : les feuilles seront ramassées dès que la météo le permettra (il faut que les feuilles soient sèches pour passer le souffleur).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO



Le secrétaire de séance,

Annick OHLERT